

Les règles évoluent avec vous !

En matière de santé et de sécurité du travail, il y a du nouveau !

Pour le bien de chacun, un nouveau *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* vient d'être adopté. Ne passez pas à côté !

Tout le monde est visé !

Tous les employeurs et tous les travailleurs.

Il s'applique partout !

Tous les secteurs d'activité et tous les types d'établissement.

Il comporte des aspects essentiels !

- Les limites d'exposition à de nombreux produits chimiques
- La sélection des appareils de protection respiratoire



- Les différents dispositifs de protection sur les machines



- Le travail en espace clos



- L'harmonisation des exigences touchant les appareils de levage et de manutention



- Le port du harnais de sécurité comme moyen de protection contre les chutes de hauteur



Il est facile :

- de le consulter sur notre site Web : www.csst.qc.ca
- de se le procurer en téléphonant au : 1 800 463-2100
- et d'obtenir de l'information au bureau de la CSST de votre région.

La prévention,
j'y travaille !
CSST

Québec 